

**Zeitschrift:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Herausgeber:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Band:** 11 (1961)  
**Heft:** 3

**Artikel:** La doctrine du sang du Christ dans les épîtres de Saint Paul  
**Autor:** Grandchamp, François  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-380764>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LA DOCTRINE DU SANG DU CHRIST DANS LES ÉPITRES DE SAINT PAUL

Comme le montre M. Eduard Lohse<sup>1</sup>, l'expression « sang du Christ » a été empruntée par saint Paul à la tradition. Les textes où elle apparaît la citent, soit comme formule reçue (I Cor. 10 : 16, 11 : 25, 27), soit comme enseignement doctrinal supposé connu des lecteurs (Rom. 3 : 25, 5 : 9 ; Eph. 1 : 17, 2 : 13 ; Col. 1 : 14, 20). Pour la plupart des exégètes, elle ne fait pas problème. Ils y voient simplement une désignation de la croix en tant que sacrifice rédempteur<sup>2</sup>.

Diverses considérations incitent à reprendre la question et à proposer une interprétation, sinon contraire, du moins sensiblement divergente, qui restitue à l'expression un sens original, plus riche.

On a souvent relevé que la crucifixion n'était pas un supplice sanglant, en dehors des plaies dues aux clous<sup>3</sup>. La seule mention du sang de la croix dans les récits évangéliques, quelle que soit la portée qu'il convienne de lui attribuer, se trouve être postérieure à la mort : « Un des soldats lui perça le côté avec une lance et il en sortit du sang et de l'eau. »<sup>4</sup>

Il faut s'arrêter plus longuement à la fonction du sang dans le culte de l'Ancienne alliance. A défaut de nous livrer à une étude complète, nous citerons A. Médebielle : « Chez les Assyriens, le sang n'est pas réservé à l'autel, l'usage profane en est libre et licite. En Israël, au contraire, rien de plus sacré que le sang : il ne peut servir

<sup>1</sup> *Märtyrer und Gotiesknecht, Untersuchungen zur urchristlichen Verkündigung vom Sühntod Jesu Christi*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1955, p. 139.

<sup>2</sup> BEHM, *Th. W.B.* I, p. 373 : « Blut Christi ist wie Kreuz nur ein anderer anschaulicherer Ausdruck für den Tod Christi in seiner Heilsdeutung. » ID. LOHSE, *op. cit.*, p. 139 : « Er gebraucht ihn in dem gleichen Sinne, in dem er sonst von dem stellvertretenden Kreuzestode Christi spricht. »

<sup>3</sup> Notamment JEAN HÉRING : *L'Epître aux Hébreux*, Neuchâtel et Paris, Delachaux & Niestlé, 1954, p. 88.

<sup>4</sup> Jean 19 : 34.

que pour les sacrifices, il a pour but principal l'expiation, et l'on comprend que cette destination exclusive ait amené un développement des rites du sang que la Chaldée antique n'a point connu... »<sup>1</sup> « Ce qui attire tout d'abord l'attention, c'est l'emploi du sang. Dans tous les sacrifices, le sang est réservé à l'autel... »<sup>2</sup> Citant Westcott, l'auteur précise encore : « L'immolation n'est que le premier acte du drame qui se poursuit et s'achève par les rites du sang... L'acte sacerdotal par excellence est l'effusion du sang, symbole de la vie. En ce sens, le centre du symbolisme du sacrifice n'est pas dans la mort de la victime, mais dans l'offrande de sa vie. »<sup>3</sup>

L'effusion du sang n'est donc pas simplement la conséquence ou l'accompagnement nécessaire de l'immolation. C'est bien plutôt l'immolation qui est la condition nécessaire pour procurer le sang : « Le sang, identifié avec la vie de la victime, représente aussi celle du fidèle et une substitution se produit par laquelle la vie apportée à l'autel dans le sang de la victime devient de quelque manière la vie même de l'offrant. »<sup>4</sup>

Car le sang, constamment dans l'Ancien Testament, est le siège de l'âme<sup>5</sup> : « Car l'âme de la chair est dans le sang et, moi, je l'ai mis pour vous sur l'autel, pour faire propitiation pour vos âmes, car c'est le sang qui fait propitiation pour l'âme. »<sup>6</sup> La mort de la victime ne détruit pas son âme, mais la libère pour qu'elle puisse être consacrée sur l'autel au nom de l'offrant. Le sang représente ainsi la vie.

En revanche, le cantique du Serviteur souffrant, qui sauve le peuple par sa mort substitutive, ne fait aucune allusion au sang<sup>7</sup>.

Enfin, parallèlement, une étude complète du vocabulaire paulinien serait à faire à la lumière du couple mort et résurrection. La terminologie de saint Paul est très rigoureuse. Certains termes sont toujours associés à la croix, d'autres à l'action du Christ vivant<sup>8</sup>. Comme le dit M. Cerfaux, « la mort est un aspect, plus négatif, de l'œuvre du Christ : la mort détruit et anéantit les péchés, la loi, les puissances,

<sup>1</sup> Supplément au *Dictionnaire de la Bible*, direction LOUIS PIROT, Paris, Letouzey, 1938, article *Expiation*, col. 14.

<sup>2</sup> *Ibid.*, col. 68.

<sup>3</sup> *Ibid.*, col. 76.

<sup>4</sup> *Ibid.*, col. 70.

<sup>5</sup> « Le sang est interdit, car il est le siège de la néfesh, c'est-à-dire de l'âme (Lévitique 17 : 11, Deutéronome 12 : 23). » ED. DHORME, *La Bible I*, Paris, La Pléiade, 1956, comm. ad Gen. 9 : 4, p. 27.

<sup>6</sup> Lévitique 17 : 11, trad. La Pléiade.

<sup>7</sup> M. LOHSE est conscient de cette difficulté quand il écrit : « Die ältesten Aussagen über den Sühntod Christi schliessen sich an Jes. 53 an. Aber wahrscheinlich sind schon in der Jerusalemer Urgemeinde auch Opfergedanken auf Jesu Tod angewendet worden... » *Op. cit.*, p. 139, note 1.

<sup>8</sup> Par exemple Rom. 4 : 25 : « ... qui a été livré pour nos offenses et qui est ressuscité pour notre justification ».

elle déblaie le terrain pour que la vie puisse régner... »<sup>1</sup> En revanche, ajoutons-nous, la foi, la justification, la sanctification, le pardon, la rédemption sont toujours rapportés à la fonction présente du Christ. Deux temps sont distingués : celui de l'œuvre objective accomplie par la croix, qui a enlevé l'obstacle, levé la condamnation, mis fin au régime de la loi, et celui de l'év Χριστῷ, ou de l'appropriation des biens du salut par la foi.

Or, ce schéma constant chez saint Paul serait contredit si le sang du Christ devait signifier partout et avant tout sa mort. Car précisément plusieurs textes où apparaît cette expression se trouvent, incontestablement, dans le contexte de la résurrection. C'est le cas de Rom. 3 : 25 : ἵλαστήριον διὰ πίστεως ἐν τῷ αὐτοῦ αἷματι, εἰς ἔνδειξιν τῆς δικαιοσύνης αὐτοῦ, 5 : 9 : δικαιωθέντες νῦν ἐν τῷ αἷματι αὐτοῦ, d'Ephés. 1 : 7 : ἐν ᾧ ἔχομεν τὴν ἀπολύτρωσιν διὰ τοῦ αἵματος αὐτοῦ, τὴν ἀφεσιν τῶν παραπτωμάτων, κατὰ τὸ πλούτος τῆς χάριτος αὐτοῦ et de son parallèle<sup>2</sup> Col. 1 : 14 : ἐν ᾧ ἔχομεν τὴν ἀπολύτρωσιν διὰ τοῦ αἵματος αὐτοῦ, τὴν ἀφεσιν τῶν ἄμαρτιῶν. Ἀπολύτρωσις est un terme eschatologique qui désigne le salut futur ou actuel en espérance<sup>3</sup>. Δικαιοσύνη<sup>4</sup> ἀφεσις<sup>5</sup>, χάρις<sup>6</sup> sont des dons actuels du Christ. A l'inverse, on peut noter qu'il n'est pas fait mention du sang là où l'apôtre Paul expose les effets de la mort du Christ, comme dans l'épître aux Galates.

Sur les quatre textes pauliniens qui mentionnent le sang sans rapport avec la personne de Jésus-Christ, trois le citent dans l'expression hébraïque « la chair et le sang »<sup>7</sup>, qui désigne « la vie humaine limitée par opposition à la vie divine éternelle »<sup>8</sup>, tandis que dans le quatrième<sup>9</sup>, le sang est pris dans l'acception commune de l'Ancien Testament : répandre le sang équivaut à ôter la vie. Il serait pour le moins surprenant que le sang du Christ, en revanche, devînt le symbole de sa mort.

\* \* \*

Après ces considérations préliminaires, nous en venons aux textes eux-mêmes, qui présentent tous de sérieuses difficultés exégétiques.

Rom. 5 : 9-10 : « La preuve que Dieu nous aime, c'est que le Christ, alors que nous étions encore pécheurs, est mort pour nous. A

<sup>1</sup> *Le Christ dans la théologie de saint Paul*, Lectio divina, Paris, Ed. du Cerf, 1951, p. 148.

<sup>2</sup> Dans quelques manuscrits.

<sup>3</sup> Rom. 8 : 23, I Cor. 1 : 30, Eph. 4 : 30.

<sup>4</sup> Rom. 1 : 17, 4 : 3, Gal. 5 : 5, Eph. 6 : 14, Phil. 3 : 9, etc.

<sup>5</sup> Actes 5 : 31.

<sup>6</sup> Rom. 1 : 5, 7, I Cor. 1 : 3, 4, etc.

<sup>7</sup> I Cor. 15 : 50, Gal. 1 : 16, Eph. 6 : 12.

<sup>8</sup> *Vocabulaire biblique*, Neuchâtel et Paris, Delachaux et Niestlé, 1954, article Sang, p. 276.

<sup>9</sup> Rom. 3 : 15, citation d'Es. 59 : 7.

bien plus forte raison, maintenant justifiés dans son sang, serons-nous sauvés par lui de la colère. Si, étant ennemis, nous fûmes réconciliés à Dieu par la mort de son Fils, à bien plus forte raison, une fois réconciliés, serons-nous sauvés par sa vie. »<sup>1</sup> Il est d'usage d'identifier, dans le raisonnement de l'apôtre, « réconciliés » et « justifiés »<sup>2</sup>. Nous le contestons. Comme l'écrit M. Jacques Dupont, « la réconciliation est annoncée par saint Paul comme un fait que la crucifixion du Christ a réalisé. Elle doit être suivie encore d'une intervention des hommes que Paul invite à « être réconciliés avec Dieu » (II Cor. 5 : 18-21). Mais cela ne vient qu'après. Indépendamment de toute démarche humaine, Dieu a déjà supprimé l'inimitié... »<sup>3</sup> « Ni changement spontané de l'homme — il ne se réconcilie pas — ni même changement provoqué par Dieu », précise le même auteur : « La réconciliation que Dieu a accordée par la mort de son Fils précède tout changement de sentiments chez nous. »<sup>4</sup> Il n'en va pas de même de la justification, qui ne s'opère pas sans la foi. Saint Paul peut proclamer : « Dieu était en Christ, réconciliant le monde avec lui-même, en n'imputant point aux hommes leurs offenses. »<sup>5</sup> Il n'aurait jamais dit : « justifiant le monde ». La réconciliation est une situation objective et universelle provoquée par la mort du Christ indépendamment de la foi : « Si leur rejet a été la réconciliation du monde... »<sup>6</sup> La justification, en revanche, est la condition des croyants, comme nous l'avons montré plus haut.

Nous devons donc récuser l'interprétation générale et situer l'équivalence, non entre sang et mort, mais entre sang et vie du Christ : étant justifiés actuellement en son sang (en sa vie), combien plus serons-nous sauvés, au dernier jour, par cette même vie. Cette explication est conforme au mouvement du début de ce cinquième chapitre, qui vise à démontrer que l'espérance n'est pas trompeuse puisque, par le Saint-Esprit, les croyants ont déjà reçu les arrhes du Royaume de Dieu. Sur le fondement de la réconciliation du monde ennemi accomplie par la mort du Christ, nous pouvons fermement espérer que la vie du Christ (ou son sang), qui nous justifie présentement, nous sauvera définitivement.

<sup>1</sup> Traduction *Bible de Jérusalem*.

<sup>2</sup> BENGEL, FRÉDÉRIC GODET, PAUL ALTHAUS (*Das Neue Testament Deutsch*), etc. Dernièrement, FRANZ-J. LEENHARDT : *L'Epître de saint Paul aux Romains*, Neuchâtel et Paris, Delachaux & Niestlé, 1957, p. 81 : « La réconciliation n'est pas davantage que la justification. »

<sup>3</sup> *La réconciliation dans la théologie de saint Paul*, Desclée de Brouwer, Bruges-Paris, 1953, p. 9.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>5</sup> II Cor. 5 : 19, trad. SEGOND.

<sup>6</sup> Rom. 11 : 15, trad. SEGOND.

Rom. 3 : 25 est à comprendre dans le même sens. Contrairement aux interprétations courantes<sup>1</sup>, le texte ne fait pas mention de la mort d'une victime, pas plus que de la mort comme sanction du péché. M. Franz-J. Leenhardt commente d'ailleurs ainsi : « L'immolation de la victime ne signifie pas avant tout la condamnation du pécheur, en figurant sa mort, sanction suprême. L'immolation est plutôt la condition nécessaire pour que le sang, principe vital, symbole de la vie (Lév. 17 : 11), puisse être mis directement en relation avec l'autel où Dieu réside mystérieusement. »<sup>2</sup> Et plus loin : « La vie du coupable, représentée par le sang de la victime, à laquelle il s'est associé très intimement, est transférée à Dieu et ainsi mise en état de recevoir les forces nouvelles que lui donnera la communion retrouvée avec Dieu. Le sang n'est pas avant tout le signe d'une mort — et moins encore le signe d'une vengeance divine assouvie. Il est le signe d'une vie, d'abord offerte à Dieu, puis rendue par Dieu, renouvelée, restaurée, pardonnée. »<sup>3</sup> Nous n'affirmons pas autre chose, sinon que le sang du Christ signifie également ici sa vie qui renouvelle la nôtre. Le rituel de la fête de l'Expiation prescrivait : « Il prendra du sang du taureau, aspergera avec son doigt la face du propitiatoire à l'Est, et devant le propitiatoire il aspergera sept fois de sang avec son doigt. »<sup>4</sup> Que saint Paul, explicitement ou non, fasse allusion à ce rituel<sup>5</sup>, il met l'accent, à cet endroit, non point sur la mort d'une victime, mais sur la vertu de sa vie libérée par l'immolation. Dans l'expression δν προέθετο δ θεδς ιλαστήριον διὰ πίστεως ἐν τῷ αὐτοῦ αἵματι, le Christ n'est ni prêtre ni victime. C'est sa vie actuelle qui, identifiée par la foi à celle des hommes qu'il justifie, devient la leur et fait propitiation pour eux.

Il n'y a pas lieu de s'arrêter longuement au texte d'Ephés. 1 : 7 et à son parallèle de Col. 1 : 14. L'expression διὰ τοῦ αἵματος αὐτοῦ, au lieu de la formule habituelle ἐν τῷ αἵματι αὐτοῦ, s'explique suffisamment par le ἐν ψ qui l'introduit : διὰ, là comme ailleurs, équivaut à ἐν. Nous avons déjà relevé que ἀπολύτρωσις est un terme de portée eschatologique<sup>6</sup> et que le pardon des offenses, corrélatif à la repentance et à la foi, est distinct de l'œuvre de la croix, toujours

<sup>1</sup> « Le Juge... est devenu lui-même la victime propitiatoire en versant son sang » (KARL BARTH : *Petit commentaire de l'Epître aux Romains*, Genève, Labor et Fides, s. d., p. 42) ; « grâce à son sacrifice sanglant » (traduction de FRANZ-J. LEENHARDT, *op. cit.*), etc.

<sup>2</sup> *Op. cit.*, p. 61.

<sup>3</sup> *Op. cit.*, p. 62, 63.

<sup>4</sup> Lév. 16 : 14, traduction ED. DHORME (*La Pléiade*).

<sup>5</sup> On trouvera une discussion de ce point chez EDUARD LOHSE, *op. cit.*, qui conclut par la négative (p. 150-152).

<sup>6</sup> « La Rédemption, réalité eschatologique s'il en fût » (CHARLES MASSON : *L'Epître aux Colossiens*, Neuchâtel et Paris, Delachaux & Niestlé, 1950, p. 97).

décrise négativement<sup>1</sup>. Dans ce contexte, la rédemption par son sang ne peut signifier que le salut total, à venir et déjà présent, que les croyants ont en partage en communiant à la vie du Christ.

Les textes d'Eph. 2 : 13 et surtout de Col. 1 : 20 semblent offrir plus de résistance à l'interprétation que nous soutenons. Là aussi, cependant, nous croyons devoir récuser l'explication traditionnelle qui est reprise par M. Charles Masson : « le sang du Christ, sa mort rédemptrice »<sup>2</sup>. En examinant attentivement le développement d'Eph. 2 : 11-20, on remarque qu'il prend appui, au commencement et à la fin, sur la situation concrète des païens convertis auxquels Paul s'adresse : « Souvenez-vous donc de ce que vous étiez... Vous n'êtes plus des étrangers ni des hôtes ; vous êtes concitoyens des saints, vous êtes de la famille de Dieu. Car la construction que vous êtes a pour fondations les apôtres et les prophètes et pour pierre d'angle le Christ Jésus. »<sup>3</sup> Mais ces derniers versets ne font que décrire à nouveau, en l'explicitant, la situation déjà définie dans le verset 13 : « Or, voici qu'à présent, dans le Christ Jésus, vous qui jadis étiez loin, vous êtes devenus proches dans le sang du Christ » ; et les versets intermédiaires expliquent comment c'est par la croix que ce rapprochement a été rendu possible. L'œuvre de la croix est de nouveau décrite ici négativement : « Détruisant la barrière qui les séparait, supprimant en sa chair la haine, cette loi des préceptes avec ses ordonnances... en sa personne il a tué la haine. » Cette œuvre détructrice de la croix était la condition préalable pour que le Christ pût être maintenant notre paix<sup>4</sup>, que nous fussions unis par son sang (par sa vie) et que nous eussions accès par Lui, ensemble, auprès du Père dans un seul Esprit. Toutes ces expressions sont pratiquement équivalentes. Elles désignent l'unité en Christ de tous ceux qui lui appartiennent et qui participent à sa vie.

Quant à Col. 1 : 20, s'il est vrai, comme M. Masson en émet l'hypothèse, qu'il fasse partie d'un hymne antérieur à saint Paul<sup>5</sup>, la difficulté soulevée par l'expression « le sang de sa croix » est très atténuée. D'ailleurs, évoque-t-elle vraiment le sang versé ? M. Masson en doute lui-même : « Dans notre texte au caractère plus poétique que doctrinal, ce serait une erreur que de vouloir trop préciser le sens de ces mots. »<sup>6</sup>

<sup>1</sup> II Cor. 5 : 19 déjà cité, Gal. 3 : 13, Col. 2 : 14, etc.

<sup>2</sup> CHARLES MASSON : *L'Epître aux Ephésiens*, Neuchâtel et Paris, Delachaux & Niestlé, 1953, p. 164.

<sup>3</sup> Traduction *Bible de Jérusalem*.

<sup>4</sup> La paix désigne toujours une réalité qui est donnée par le Christ vivant aux croyants, comme en témoignent les salutations des épîtres.

<sup>5</sup> *Op. cit.*, p. 104 à 107.

<sup>6</sup> *Op. cit.*, p. 104, note 1.

Plus encore peut-être que l'épître aux Ephésiens, celle aux Colossiens télescope, dans un raccourci grandiose, l'œuvre passée et présente du Christ pour exalter sa primauté au commencement et à la fin. Les distinctions temporelles, dans une telle perspective, ne sont pas de mise. Le verbe ἀπό καταλλάσσω, propre à ces deux épîtres, que les versions françaises rendent par réconcilier, englobe probablement, comme ἀνακεφαλαιοῦμαι d'Eph. 1 : 10, tout le grand mouvement de récapitulation en Christ de son début jusqu'à son terme. Mais « ayant fait la paix par le sang de sa Croix » ne peut s'appliquer qu'à l'Eglise, de même qu'il était dit plus haut : « Il est avant toutes choses et toutes choses subsistent en Lui ; il est la tête du corps de l'Eglise. » C'est le même passage de l'universel au particulier, du dessein général de Dieu à son accomplissement actuel dans l'Eglise, car la paix dont il est question ne peut être autre que la paix de la salutation initiale, donnée et reçue dans la foi. L'expression elliptique et dramatique « le sang de sa croix » serait une redondance verbale si elle ne manifestait pas, dans une synthèse saisissante, que la vie du Christ a jailli pour nous de sa mort.

\* \* \*

Restent les deux textes eucharistiques de la première épître aux Corinthiens. Dans son commentaire de 10 : 16 (« La coupe de bénédiction que nous bénissons n'est-elle pas la communion au sang du Christ ? »), M. Héring pose très lucidement la question : « Quel est le rôle du sang du Christ ? Pour comprendre les idées de l'apôtre sur ce point, il faut se souvenir que l'Esprit du Ressuscité joue dans l'Eglise = corps du Christ le rôle du sang régénérateur. Si nous possédions ce seul verset, cette interprétation pourrait même suffire. Mais 11 : 24 montre que la communion avec le sang a quelque chose à voir avec la mort du Seigneur, et que c'est par cette communion que les fidèles s'approprient le bénéfice de la croix. A propos du σῶμα = corps, aucune allusion à la mort n'est faite ; il s'agit donc ici avant tout de l'appropriation des forces de la résurrection. »<sup>1</sup> Cette longue citation suffit à démontrer l'absurdité de l'explication de A. Lelièvre : « Dans I Cor. 10 : 16, participer à la coupe c'est communier au sang du Christ répandu sur l'autel de la croix pour l'expiation des péchés ! »<sup>2</sup>

La croix n'a rien de commun avec un autel. Comme le souligne M. Héring en commentant le texte de l'institution de la sainte Cène (« Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang », 11 : 25), « il est

<sup>1</sup> JEAN HÉRING : *La première Epître de saint Paul aux Corinthiens*, Delachaux & Niestlé, 1949, p. 85.

<sup>2</sup> *Vocabulaire biblique*, Delachaux & Niestlé, 1954, p. 277.

impossible de ne pas penser au texte d'Ex. 24 : 8... Moïse, après avoir sacrifié des  $\muοσχάρια$  = jeunes taureaux, versa une partie de leur sang dans un récipient, en répandit une autre partie sur l'autel. Puis il lut le « livre de l'alliance » et fit promettre au peuple d'observer ses commandements. Enfin, il répandit du sang sur le peuple et déclara : « Ceci est le sang de l'alliance »... »<sup>1</sup> Le processus décrit est complexe. Il n'est pas question d'en retrouver tous les éléments transposés dans l'institution de la sainte Cène. Mais à coup sûr, le sang répandu est distinct de l'immolation<sup>2</sup>. « Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang » ne peut désigner que le deuxième acte, où l'accent porte essentiellement sur une vie qui se communique.

Serait-ce aller trop loin que de suggérer qu'au verset suivant (« Toutes les fois que vous mangez ce pain et que vous buvez de cette coupe, vous annoncez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne »), le pain proclame la mort et la coupe la venue du Seigneur ? On retrouverait ainsi le sens eschatologique de la coupe, déjà mis en lumière par M. Franz-J. Leenhardt<sup>3</sup>. Le verset 27 (« Celui qui mangera le pain ou boira la coupe du Seigneur indignement sera coupable envers le corps et le sang du Seigneur ») signifierait donc : sera coupable envers le Christ immolé et glorieux, le Christ total.

Il ne faut cependant jamais séparer ce que Dieu a uni. Il est évident que, partout où l'apôtre Paul emploie l'expression « le sang du Christ », il fait en même temps allusion à son sacrifice et rappelle que c'est grâce à sa mort que sa vie peut se communiquer. Le sang du Christ signifie : « sa vie grâce à sa mort » en même temps que « sa vie qui se substitue à la nôtre et la régénère, qui fait propitiation pour nous ». C'est donc une expression synthétique et très dense. Mais, si autel il y a, ce ne peut être, comme l'indiquera l'épître aux Hébreux, que l'autel céleste : « Il est entré une fois pour toutes dans le lieu très saint, non avec le sang des boucs et des veaux, mais avec son propre

<sup>1</sup> *Op. cit.*, p. 101.

<sup>2</sup> M. ED. LOHSE nous paraît avoir démontré, de manière convaincante, que le couple  $\sigmaωμα-αίμα$  n'est pas réductible à l'expression  $\sigmaάρξ-αίμα$ . Il ajoute : « Daher ist die Frage zu stellen, ob hier überhaupt ein Begriffspaar vorliegen kann. Denn wenn die Worte Jesu bei einem Passamahl gesagt werden sind, so müssen sie durch die ganze Mahlzeit voneinander getrennt gewesen sein. Auch lässt die Abendmahlsformel bei Paulus und bei Lukas noch mit der Wendung  $\muετά τὸ δειπνῆσαι$ , erkennen, dass in der Tat in der eucharistischen Feier der Gemeinden das Brot- und Kelchwort nicht unmittelbar nacheinander gesprochen wurden. Vielmehr waren beide Worte im liturgischen Gebrauch der ersten Gemeinden, die die Feier der Eucharistie noch mit der Agape verbanden, durch die Mahlzeit voneinander getrennt. Dann aber wird man schwerlich für die älteste Form der Abendsmahlwerte ein Begriffspaar anzunehmen haben... » *Op. cit.*, p. 125.

<sup>3</sup> *Le sacrement de la sainte Cène*, Neuchâtel et Paris, Delachaux & Niestlé, 1948.

sang ; et c'est ainsi qu'il obtint un rachat éternel. »<sup>1</sup> Rien n'empêche de penser, avec M. Héring, que ce sang répandu pour nous soit aussi répandu sur nous, comme dans la première alliance<sup>2</sup>. C'est bien ce que semble admettre l'auteur de l'épître aux Hébreux, qui continue sans transition : « Car si le sang des boucs et des taureaux, et la cendre d'une vache, répandue sur ceux qui sont souillés, sanctifient et procurent la pureté de la chair, combien plus le sang du Christ qui, par un esprit éternel, s'est offert lui-même sans tache à Dieu, purifiera-t-il votre conscience des œuvres mortes, afin que vous serviez le Dieu vivant ! »

\* \* \*

Notre propos n'était pas d'exclure ni d'opposer, mais de lever une hypothèque<sup>3</sup> et de restituer à l'expression « le sang du Christ » sa sobriété en même temps que sa plénitude. Dans une page magnifique, Malaparte écrivait : « Le sang est l'élément le plus précieux dans la nature et chez l'homme, celui qui crée le monde et le sauve... Ce n'est ni la raison ni le calcul ni l'intérêt qui nous gouvernent, mais la force secrète qui coule dans nos veines. Le sang est ce que nous avons de plus notre en nous. »<sup>4</sup> Si Malaparte voit juste, le sang du Christ ne peut désigner que sa personne vivante, ce qu'il a de plus sien et qu'il nous communique quand la foi nous unit à lui. Ce sang, cette vie qu'il a donnée et retrouvée pour la répandre, retombe sur nous non pas au sens où les Juifs l'entendaient quand ils s'écriaient : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants ! »<sup>5</sup>, mais, comme le dit admirablement M. de Pury : « Sans le savoir, le peuple prononce ici la prière de l'Eglise... nous n'avons rien d'autre à dire, nous, si nous croyons, rien d'autre à dire que cela, non comme un cri de haine, mais comme la prière de la repentance : que son sang retombe sur nous et sur nos enfants et nous purifie de tout péché. »<sup>6</sup>

Il resterait à montrer — ce serait aisément, croyons-nous — que cette doctrine du sang du Christ, vie jaillie de la mort pour être substituée et communiquée, faire alliance, justifier, sauver au dernier jour, se retrouve chez les autres auteurs du Nouveau Testament partout où

<sup>1</sup> Héb. 9 : 12.

<sup>2</sup> La première Epître de saint Paul aux Corinthiens, p. 102.

<sup>3</sup> « Welch primitive Mythologie, dass ein Mensch gewordenes Gotteswesen durch sein Blut die Sünden der Menschen sühnt ! » (R. BULTMANN : *Offenbarung und Heilsgeschehen*, Munich, 1941, p. 33). Bultmann n'est pas le premier que la conception d'un dieu qui réclame du sang pour l'apaiser ait scandalisé.

<sup>4</sup> CURZIO MALAPARTE : *Sang*, Monaco, Ed. du Rocher, 1959, p. 14.

<sup>5</sup> Mat. 27 : 25.

<sup>6</sup> ROLAND DE PURY : *Ton Dieu règne*, Neuchâtel et Paris, Delachaux & Niestlé, 1946, p. 41-42.

l'expression a une portée théologique. On pourrait établir aussi que, dans la tradition de l'Eglise, un courant n'a cessé de mettre l'accent, par-delà toutes les formulations contraires, sur le sang comme signe de la vie donnée actuellement par le Christ<sup>1</sup>.

FRANÇOIS GRANDCHAMP.

<sup>1</sup> « Restaurez-vous dans la foi qui est la chair du Seigneur et dans l'amour qui est le sang de Jésus-Christ. » Saint IGNACE, *Epître aux Tralliens*, 8/1.

La pensée calvinienne mériterait une étude à part. Si elle insiste fréquemment sur la doctrine traditionnelle, elle retrouve par ailleurs dans les éléments de la sainte Cène les signes de la vie du Christ.

« Il a espandu son sacré sang pour le prix de notre rédemption, affin d'estendre la fureur de Dieu, qui était enflammée contre nous » (*Institution de la Religion chrestienne*, Société les Belles-Lettres, Paris, 1937, tome 2, p. 99).

« Nous confessons que la sainte Cène, qui est le second sacrement, nous est le témoignage de l'unité que nous avons avec Jésus-Christ, d'autant qu'il n'est pas seulement une fois mort et ressuscité pour nous, mais aussi qu'il nous repaît et nourrit vraiment de sa chair et de son sang, afin que nous soyons un avec lui et que sa vie nous soit commune » (*Confession de foi dite de La Rochelle*, Ed. « Je Sers », Paris, 1934, art. 36).

« ... Nous y avons aussi un témoignage, et comme une arrhe, de la résurrection de nos corps ; en ce qu'ils sont faits participants du pain et du vin, qui sont des signes de la vie. » (*Catéchisme de Genève*, Paris, Ed. « Je Sers », 1934, 53<sup>e</sup> section.)